

SALLE DE REUNION – CRIGE-PACA
3^{ème} étage – Bâtiment MEGIE
Technopôle de l'Arbois – AIX-EN-PROVENCE



Jeudi 12 juillet 2018 – 09h30/12h30

SOUS-GROUPE DE TRAVAIL

Atelier restreint sur la définition du Modèle de données et de ces composantes

Atelier MCD régional des EAE #2

Relevé de décision

Liste des présents

AJOUC Claire	CRIGE-PACA
BERTOLINI-SCHIRKOFF Emilie	Métropole Aix Marseille Provence
BONHOMME Véronique	CCIMP 13
CANTALOUBE-KIM Laurence	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
CHAIRAT Rémi	CRIGE-PACA
DULAC Bastien	Métropole Aix Marseille Provence
EMTIR Mohamed	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
LIAUTARD Sylvain	Durance Luberon Verdon Agglomération
POMES Laurent	CCI 04
SAUTY Pascal	SCOT Gapençais

Introduction – calendrier des travaux à suivre

ATELIER DE TRAVAIL N° 2 en groupe restreint afin de poursuivre les réflexions autour de la définition d'une nomenclature régionale et d'un modèle de données (MCD) commun. Il s'agissait de présenter les dernières évolutions apportées, de revenir en détail sur les champs des différentes tables, notamment celle des « Etablissements » non traitée la fois précédente et de travailler sur la dernière table des « secteurs » créée suite aux propositions retenues au 1^{er} atelier du 14/06/2018.

Claire AJOUX a également rappelé le calendrier des travaux pour les semaines à venir – ***courant de l'été – septembre 2018*** :

- Début de l'implémentation du MCD sur les serveurs du CRIGE pour tests et intégration des premières données, notamment celle réalisée par les CCI et les territoires hébergeant déjà leurs données sur le CRIGE + possibilité de resservir ces données en flux pour importation ou alimentation des données en direct et ouverture des accès à toute personne volontaire.
>> **Objectif : Expérimenter l'opérationnalité du MCD et l'exhaustivité des champs définis, pour une validation définitive du modèle régional V1 avant le 2 octobre (date du COPIL régional)**
- Transmettre dans l'été, le MCD régional v1 provisoire et la nomenclature détaillée (excel) pour commentaire **avant communication plus large auprès du GT et rédaction des documents techniques associés** (rapport général + dictionnaire de données)
>> *Documentation de mise en œuvre à destination des futurs utilisateurs et partenaires du projet*
- Suite du suivi du projet de l'outil webCarto en cours de développement par Makina et réception par la Région d'une première maquette à venir

Laurence CANTALOUBE-KIM, chef de projet technique à la Région, informe que **se tiendra un 3^{ème} COTECH avec l'ensemble des CCI le 13 septembre prochain**. Ces travaux seront présentés à l'occasion et sera abordée la question de la définition de la « zone de fait ».

>> **Possible décalage du COTECH au 18 septembre : en attente de validation avec C. GLORIAN et X. DURANG**

Sur l'analyse foncière, des réunions de travail pour avancer sur le sujet seront organisés en lien avec l'équipe d'Urbansimul. Les territoires souhaitant apporter leur expertise seront les bienvenus.

>> **Table de données restant à définir, non abordé dans le cadre des ateliers**

En amont de ce nouvel atelier, 2 nouveaux documents de travail intégrant les remarques et modifications intégrées ont été partagés avec les participants et constituent de socle des échanges en séance:

- le fichier excel détaillant les champs des différentes tables de données retenues
 - Un schéma illustrant l'organisation des liens entre les tables composant le MCD
-

1- Point sur la table des « Espaces d'Activités Economiques - EAE » (TM2)

La table des « Espaces d'activité » (TM2), tout comme celle des « Etablissements » (TM4), seront les 2 tables sources pour l'alimentation de la donnée régionale.

⇒ Elle est équivalente aux périmètres géographiques des données ZAE-PACA des CCI de 2016. Cette table s'affranchit donc de toute limite communale ou procédure d'urbanisme particulière présente au sein d'une zone. Elle constitue le périmètre global et d'observation de l'ensemble d'une ZAE ou d'une zone de fait, sur lequel s'y applique un mode de gestion spécifique.

Il est indiqué que la table des espaces d'activités (TM2), dans le cas des grands EAE découpés en secteurs, elle pourrait être auto-alimentée à partir de celle des secteurs (TM3) : logique d'emboîtement d'échelle.

Prévoir une typologie des EAE : elle sera aussi à définir ultérieurement et seront mentionnées dans le champ RAY_EAE créé à cet effet. Liée à la notion de « polarités » permettant une catégorisation des types d'EAE (taille, critères socio-éco, domaine d'activité....) et plus adaptée pour des analyses comparatives de ces espaces pour une vision régionale.

Calcul de l'activité dominante :

- Les critères des CCI sont repris

- Informations appuyée sur le nbr de salariés de chaque établissement intégré dans l'EAE : Ce calcul s'appuiera sur des tables de passage permettant de relier les codes NAF de l'établissement, au secteur et jusqu'à l'EAE.

Un calcul à la volée par l'applicatif permettant une synchronisation en temps réel des champs dans les tables supérieures paraît compliqué au vu du nombre (300 000 établissements en PACA dont 50 000 dans les EAE d'après les données des fichiers consulaires)

👉 Il semble plus pragmatique que les calculs soient fait bi annuellement ou mensuellement à partir des fichiers des établissements : **cela reste à définir.**

👉 **Transmission du tableau regroupant les codes NAF en 9 catégories pour déterminer la « Vocation synthétique » des EAE : demande envoyée à la CCIR**

2- Retours sur la nouvelle table des « SECTEURS » (TM3)

A la réunion précédente, la table des secteurs a été rajouté pour bénéficier d'un découpage supplémentaire plus adapté pour les analyses infra et foncière au sein des EAE.

Pour rappel : un secteur correspond à une subdivision géographique d'un Espace d'activité économique dont le périmètre s'étend sur plusieurs communes et/ou concerné par des procédures d'urbanismes spécifiques s'y appliquant (ex : statut différent, permis d'aménager...) : il s'agit donc d'une unité fonctionnelle.

PS : Ce découpage concerne principalement les grandes zones d'activité implantées sur plusieurs communes. Toutes n'ont pas vocation à être découpées en secteur dans la mesure où elles se situent sur 1 seule commune et non soumise à une procédure d'urbanisme particulière.

⇒ Ainsi, il a été déterminé que seuls 2 principaux critères entraînaient « à minima » un découpage en « Secteurs » :

- Le critère N°1 administratif, obligeant un sous-découpage de l'EAE selon les limites communales dans le cas d'un zonage à cheval
- Le critère N°2 statutaire (procédure d'aménagement) impliquant une délimitation en secteur de la zone concernée.

👉 Il a été fait le choix de ne pas définir des critères exclusifs.

Seront uniquement indiquées dans le dico de données des préconisations correspondantes à ces 2 caractéristiques impliquant la délimitation en secteurs + des exemples illustrés.

⇒ **Table « Secteur » TM3 => copie de la TM2 des Espaces d'activités : il s'agit d'une table « passerelle ».**

TM2 => Table des Espaces d'activités

TM3 => Table des « Secteurs »

👉 **A NOTER :** Cette table TM3 et les contours des secteurs restent « adaptables » pour les territoires selon d'autres critères qui leurs sont propres (cas d'AMP).

- La déclinaison des infos de l'EAE en « Secteurs » permet d'apporter à une échelle communale des précisions sur le mode d'aménagement de la zone (ex : OPA, PUP, ZAC, lotissement...) propres aux contraintes réglementaires liées à une commune (PLU, Cadastre ...)
- La BD Secteur reste facultative : tous les EAE ne sont pas concernés !
- Dans les champs qui compose la table « secteur », il a été fait le choix que celle-ci soit aussi exhaustive que celle des EAE et reprenant des « attributs qualifiants » dérivés de la BD ZAE-PACA des CCI :
 - Vocation déclarée, dominante et synthétique (etc...)
 - nb emploi selon les 9 catégories
- Le périmètre des « secteurs » permettra d'y adosser les données relatives au cadastre et à l'urbanisme. Selon les types de EAE, les tables d'analyse du potentiel foncier (TS) s'appuieront sur la table des EAE (TM2) ou directement celle des secteurs (TM3), notamment dans le cadre d'Urbansimul (croisements PLU/ PCI) 👉 **chantier à engager.**

DLVA : Il rappelle que ce niveau intermédiaire est nécessaire entre les établissements et les zones d'activités d'où la nécessité de cette table.

Métropole AMP : Ont réalisé un découpage systématique en secteurs. La qualification des secteurs se fait à partir d'un champ STATUT ayant comme occurrences à maturité, en cours, potentiel foncier : ceci représentant les "permis d'aménager" dans les docs d'urbanisme

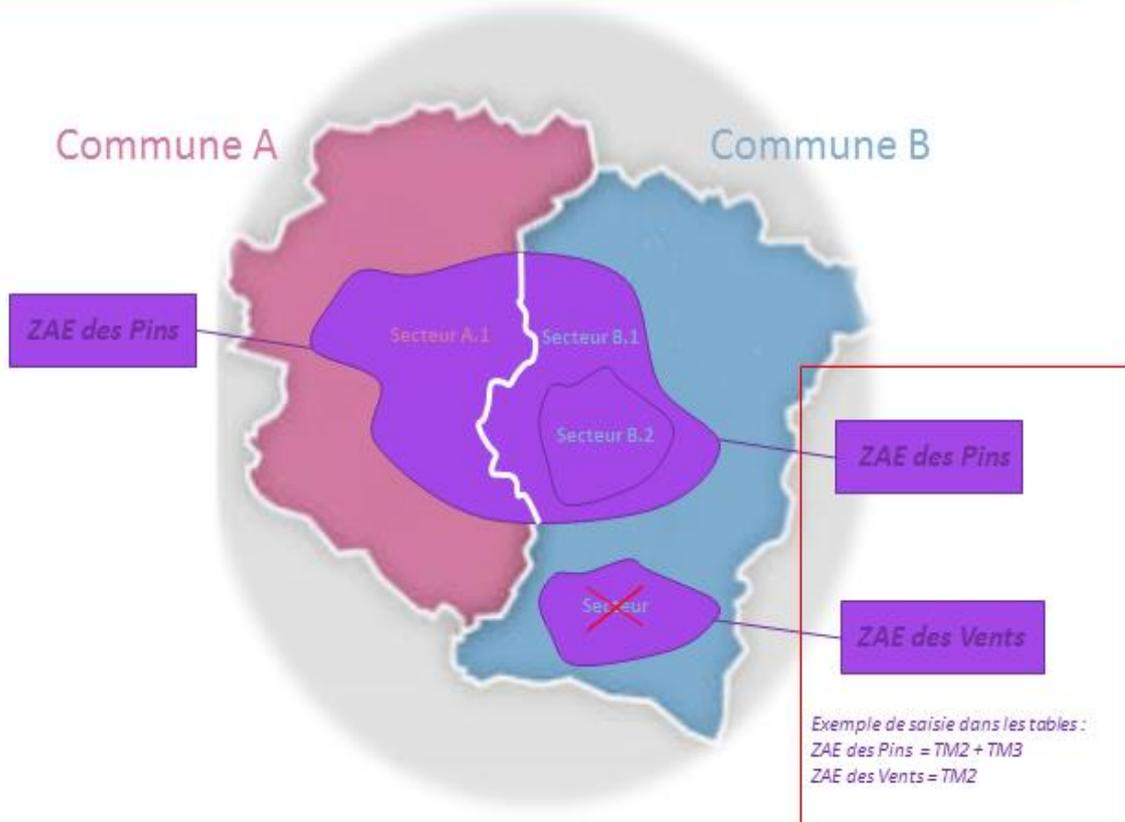
👉 Il est précisé que dans la BD régionale, les secteurs qualifiés en potentiel foncier de la Métropole AMP devront être basculés dans la table du foncier disponible de notre modèle.

CCI : elles gèrent 1 table des EAE et 1 table des EAE en projet pour gérer la notion de future extension

A l'issue du 1^{er} atelier, elle apparaissait comme être une des tables principales de l'application et d'entrée pour la saisie des informations.

👉 **Ce choix n'a pas été conservé par les participants de l'atelier N°2**

Illustration d'un périmètre correspondant à un Espace d'activité et des secteurs le composant :



3- Précisions sur la Tables des « Etablissements » (TM4)

-Hétérogénéité des sources d'informations : CCI utilise exclusivement leurs fichiers consulaires (FC) et les territoires ont principalement recours à la BD Sirene (il faudra donc mentionner la source : chiffres CCI, chiffres moyennés SIREN+CCI etc...)

Il est rappelé que les données RCS alimentent le SIREN de l'INSEE.

👉 Prévoir un champ permettant de préciser l'origine de l'information renseignée (FC, DIANE, terrain...)

-Défaut de SIRENE : présente des problèmes d'actualisation. Malgré un gros effort sur l'adressage fait par Etalab (stock mensuel), les chiffres et les établissements contenus dans SIRENE sont mis à jour par l'INSEE sur un pas de temps plus long (fréquence annuelle ?) alors que le fichier consulaire (directement appuyé sur RCS) assure un suivi précis et régulier de la vie d'un établissement : création/fermeture.

👉 Le recours au fichier consulaire apparaît être indispensable, car garant de l'actualité et de l'exhaustivité des données.

=>Ces éléments seront abordés en COPIL au titre de la convention de partenariat

Dans le cas d'une exploitation des données de SIRENE => informations à filtrer : il est indiqué par la CCI que SIRENE inclut tout organisme à fiscalité propre, ex : syndicat mixte, de copropriété, EPCI... alors que le FC ne contient que des entreprises ayant une réelle activité économique (99% des enregistrements du fichier)

Cas des Etablissement relevant de l'artisanat : quelle est leur prise en compte dans SIRENE et FC ?

👉 Se renseigner sur les liens avec le RM : **prendre contact avec la Chambre des métiers et de l'Artisanat (CMAR) : il est indispensable de les associer dans ce projet !**

Discussion sur les libellés des champs identifiant l'établissement :

Raison sociale se retrouve dans SIRENE et correspond au L1 normalisé

Interrogation sur la différence entre Nom commercial, enseigne ...

👉 Ces éléments vont être travaillé avec les CCI et s'appuyer le tableau de correspondance fait entre le FC et SIRENE.

👉 Le CRIGE et la Région reprendront contact avec V. Bonhomme et L. Pomes, représentants des CCI, pour travailler cette base des Etablissements et notamment les champs relevant de l'identité juridique.

4- Création d'une nouvelle table supérieure des « pôles d'activités » (TM1)

La notion de Permis d'aménager (PA) amène une discussion sur la **notion de Pôle : il s'agit d'un regroupement de plusieurs espaces d'activités contiguës ou géographiquement proches ayant une même logique fonctionnelle**

Retour d'expérience sur territoire DLVA :

Une zone de fait se développe à proximité d'1 ou 2 ZAE proches : pour l'EPCI il faut englober la zone de fait et les 2 ZAE dans un « même super ensemble » car existe une **logique de proximité** : qualification de **pôle fonctionnel** (notion utilisée par la MAMP) car doivent être géraient dans leur ensemble et à l'échelle des pôles les flux entrants/sortants, les équipements attenants, etc. Ce niveau intéresse la Région pour obtenir une analyse plus globale de ces zones à l'échelle régionale.

Cette table est à prévoir mais comment la renseigner et la représenter :

- Faut-il créer une couche théorique ? Relier les ZAE à proximité à l'aide de buffer pour créer la super zone ?
- Quel type de représentation : ponctuelle, cercle proportionnels ?
- Faut-il les classer par type (vocation, nb d'EAE, salariés, rayonnement... ?) => proposition du CRIGE de novembre 2017
- Faut-il utiliser des critères comme l'a fait la CCIMP : plus de 100 établissements **et** plus de 500 salariés **et** plus de 100 ha = 1 pôle : ce travail a été fait sur les bouches du Rhône et recensant 21 pôles d'activités selon ces critères

-Champs de la table des « Pôles » : à conserver les notions de vocation dominante afin de pouvoir en déduire une typologie et des analyses macro à l'échelle régionale de ces grandes zones de concentration d'entreprises et d'emplois : 👉 **catégories à définir**

👉 Un travail est à conduire avec des chargées de mission économiques, CCI et agence d'urbanisme pour les qualifier et les catégoriser

5- Remarques sur les tables secondaires et annexes (TA)

- Les tables foncières n'ont pas été traitées. Un atelier spécifique avec l'EPF, des agences d'urbanismes, Urbansimul et les territoires sera organisé. Il a toutefois été proposé de dissocier dans 2 tables distinctes, le potentiel foncier « théorique » issu des résultats de Urbansimul, du potentiel foncier disponible ou réel issu des dires d'experts ou de relevés terrains réalisés par les territoires.

👉 **Prévoir une « couche foncière des projets » afin d'avoir un suivi dans le temps de l'évolution des EAE (demande de AMP => indicateurs de suivis : en projet, en cours, à maturité)**

- Table fiscalité (TA2) sera également rattachée à la table « secteur » et « Etablissement » : fiscalité appliquée lors de la création de l'entreprise (ex : raccordement à l'eau) puis annuellement.

6- Points divers :

Discussion sur les activités en centre-ville :

- Expérimentation de l'INSEE sur les zones de concentration d'emploi. Il y a une réelle difficulté à délimiter ces espaces : l'INSEE avait utilisé un carroyage

- Pour la CCI, ceci est complètement différent et ne doit pas se rattacher autour du foncier d'activités qui demeure potentiellement aménageable car peu de disponibilité foncière en CV, tout est construit). D'autre part, en milieu urbain on est quasiment que sur de l'urbanisme commercial. Deux possibilités pour traiter cette problématique des CV qui apparaît essentielle pour certains territoires et la Région :

- Faire une table à part
- Aborder à partir de la table des Etablissements

C'est une démarche qui pourra être initiée mais en parallèle et qui est très liée à la notion de densité commerciale

Mise à jour de la BD ZAE-PACA des CCI en 2018 :

Les CCI se sont rencontrés dernièrement lors d'une réunion technique et ont annoncé que le fichier consulaire va être consolidé régionalement et sera réalisé à partir de ces données mutualisé dans le cadre du réseau régional la mise à jour de la couche pour novembre 2018.

Les EAE seront découpés à la commune => de nouveaux zonages seront ainsi créés selon la définition des « secteurs »

2 points à l'ordre du jour restent à traiter :

- Questions sur les limites administratives : BD TOPO, BD parcellaire, limites du cadastre sur data.gouv (OSM), PCI ?

👉 **A définir pour la réalisation des requêtes spatiales via l'outil : se concerter avec Urbansimul /Région et territoires afin d'identifier les différentes pratiques**

- Gestion de l'historique et de la « vie » des données (exemple : suivi de la vie de établissements : création, fermeture, déménagement ...)

+ suivi et traçabilités des signalements /modifications faits via l'outil,
+ gestion de l'archivage / système de backup (A voir avec Makina)

👉 **A discuter avec la région et la société Makina**

7- Relevé de décision et suite des travaux :

- **Envoi aux participants par le CRIGE avant le 20 août 2018 : CR de atelier N°2 + la version V1 de la nomenclature et le MCD pour commentaires et validation**
- **Fin été – septembre 2018 – échéance COPIL du 02/10/2018 :**
 - Début de l'implémentation en base sur serveurs du CRIGE du MCD pour démarrage des tests opérationnels avec territoires et CCI + migration des 1ères données existantes.
 - Rédaction du rapport et du dictionnaire de nomenclature (appuyé sur tests)
- **Date du prochain COTECH N°3 des CCI de septembre à confirmer :** mail de Région /CCIR
- **Engager rapidement un atelier spécifique sur la définition des tables « Foncières » :** Région doit contacter les partenaires identifiés sur cette thématique. *Le CRIGE viendra en appui pour l'organisation de cet atelier et se chargera de l'intégration de ces tables au MCD.*
- En attente de la réception du tableau de correspondance BD SIRENE /FC + du document récapitulant les regroupements des codes NAF selon les 9 catégories : **demande faite auprès de CCIR et CCIMP**
- Organisation d'une plénière du groupe de travail régional : **date à prévoir à partir de la mi-octobre**